

**ACTE DE CESSION DES PARTS SOCIALES
DE LA SOCIÉTÉ CODYPSO INVEST**

LES SOUSSIGNES :

DIRIGER-REVISER-ORGANISER-PREVOIR (« DROP »), Société Anonyme au capital de 74 495 832 €, dont le siège social est situé au 2658 Route d'Orléans 18230 SAINT DOULCHARD, immatriculée au RCS de BOURGES sous le numéro 950 826 222 RCS BOURGES, représentée par Monsieur Vincent VAUTIER, en qualité de Président Directeur Général,

Ci-après dénommé : le « **Cédant** »

DE PREMIÈRE PART

E T :

La société **COGEP**, société anonyme, au capital de 19 406 480 €, dont le siège social est situé 2658 route d'Orléans – 18230 SAINT DOULCHARD, immatriculée au RCS de BOURGES sous le numéro 400 833 596,

Représentée par Monsieur Mathieu STENGER, dûment habilité,

Ci-après dénommée : le « **Cessionnaire** ».

DE SECONDE PART

PRÉALABLEMENT À LA CESSION DE PARTS, OBJET DES PRÉSENTES, ONT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

EXPOSE

– I –

La société **CODYPSO INVEST**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 500 € dont le siège social est situé 81 Boulevard Pierre 1^{er} 33110 LE BOUSCAT, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 851 867 663.

Son capital, d'un montant de 500 € est divisé en 500 parts de 1 € chacune, numérotées de 1 à 500 attribuées et réparties ainsi qu'il suit :

Titulaire	Nombre de parts sociales
DROP	495
COGEP	5
Total	500

Les sociétés COGEP et DROP appartiennent au même groupe de société dit GROUPE COGEP. La présente cession entre dans le cadre d'une réorganisation des titres détenues par les Parties au sein du Groupe COGEP.

– II –

Le Cédant déclare :

- que les parts sociales ne sont représentées par aucun titre ;
- que la société n'est pas dissoute et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;
- que la part dont la cession est envisagée est entièrement libérée ;
- qu'elles sont libres de tout gage et nantissement et qu'il a le droit d'en disposer librement.

CECI EXPOSE, IL EST PASSE À LA CESSION DE PARTS, OBJET DES PRÉSENTES

CESSION DE PART

Par les présentes,

Le Cédant, soussigné de première part, CÈDE et TRANSPORTE, sous les garanties ordinaires de fait et de droit,

A la société **COGEP**, soussignée de seconde part, au nom de laquelle son représentant accepte, QUATRE CENT QUATRE VINGT QUINZE (495) parts de 1 € de nominal, numérotées de 1 à 495 lui appartenant dans la société CODYPSO INVEST.

PROPRIÉTÉ - JOUISSANCE

Le Cessionnaire sera propriétaire de la part et en aura la jouissance à la date de signature de la présente cession.

Il aura, seul, droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours, revenant à ladite part.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés à la part cédée.

PRIX

I - Méthode de détermination du prix de cession :

D'un commun accord les Parties décident d'arrêter le prix global des parts sociales, objet de la présente cession, à la somme de **DEUX CENT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX EUROS (200 970 €)**.

II – Paiement du prix :

Le prix est payé, comptant, ce jour. Le Cédant en atteste bonne et valable quittance.

SIGNIFICATION A LA SOCIÉTÉ

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes, en vue de leur signification à la société, au moyen du dépôt dudit original au siège social, contre la délivrance d'une attestation de ce dépôt, par la gérance.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés :

- par le Cessionnaire, qui s'y oblige, dans la mesure où ces frais se rattacheront à la cession d'une part qui lui a été consentie,
- et par la société, pour les frais et droits afférents à la modification statutaire qui en découlera.

- DÉCLARATIONS FISCALES -

Le Cédant déclare :

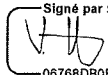
- que la société CODYPSO INVEST est soumise à l'impôt sur les sociétés,
- que les parts cédées ont été créées en vue de rémunérer des apports en numéraire réalisés lors de la constitution de la société,
- et que la société n'est pas à prépondérance immobilière.

Par application de l'article 726 du Code Général des Impôts, la présente cession sera enregistrée à titre gratuit.

Acte sous signature électronique via le procédé DocuSign, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Fait à Saint Doulchard, le 31 août 2024

DROP
Vincent VAUTIER
Président Directeur Général

Signé par :

06768DB0E643417...

COGEP
Mathieu STENGER
Directeur Général Délégué

Signé par :
mathieu stenger
CF37E070B2084CE...

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
CHER
Le 18/11/2025 Dossier 2025 00026315, référence 1804P01 2025 A 01073
Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro

réservé à l'enregistrement

